



## Questionnaire complémentaire santé et contrat dépendance

Madame, Monsieur,

Depuis 2019, la commune a mis en place une mutuelle communale. Elle propose à ses habitants un tarif négocié de couverture complémentaire santé en s'inspirant des contrats collectifs. Vous n'êtes pas obligés de souscrire à cette mutuelle, vous pouvez juste comparer.

La commune compte tenu de sa taille peut prétendre à une réduction de l'ordre de 25% sur un contrat à prestations équivalentes. Il s'agit de proposer un contrat adapté à la situation de chacun.

Cette année un sujet sensible, mais au combien important s'ajoute à cette proposition : la perte d'autonomie. « En parler est le début d'une solution ». Nos interlocuteurs privilégiés, Mme Carole TARDIF et Mme Nelly LARTIGAUD pourront en discuter avec vous et vous proposer une solution en fonction de votre situation.

Afin de pouvoir étudier plus précisément les besoins des habitants de Gonnevillle-sur-Honfleur, je vous prie de bien vouloir trouver au dos de ce courrier un questionnaire à remplir. Vous pourrez, à votre convenance, le déposer à la mairie ou le transmettre par mail à [nelly.lartigaud.am@axa.fr](mailto:nelly.lartigaud.am@axa.fr).

Vous pouvez aussi l'appeler au 06 30 09 63 98 pour de plus amples renseignements.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce questionnaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Gonneville/Honfleur le 12/05/2022  
Christian Minot, Maire

**Mairie**  
**3 rue du Nouveau Monde**  
**14600 Gonnevillle-sur-Honfleur**  
N. Réf. : 2022 27